



KONICA MINOLTA

Communiqué de presse de Konica Minolta

Carrières sur Seine, mardi 02 mars 2010

L'Énergie verte par Konica Minolta s'invite au SISEG !

Konica Minolta (stand E38 - F37) présentera sa **marque Énergie Verte** aux visiteurs du salon SISEG dédié à l'environnement de travail, qui se tiendra du 16 au 18 mars 2010 à Paris Expo Porte de Versailles.



« **Les problématiques de l'environnement et de l'énergie comptent toutes deux parmi les plus importants défis de notre génération. Il est donc vital de réduire les émissions de CO2 et empêcher ainsi le réchauffement climatique tout en préservant les ressources naturelles. Nous nous investissons tout particulièrement dans le développement de programmes liés au recyclage et au reconditionnement de nos équipements d'impression** », explique Daniel Mathieu, Directeur marketing et communication de Konica Minolta Business Solutions France.

Les initiatives environnementales de Konica Minolta seront aussi présentées lors de la **table-ronde consacrée à la compatibilité stratégie d'impression et gestion documentaire avec une politique environnementale**. Daniel Mathieu, Directeur Marketing et Communication de Konica Minolta Business Solutions France, sera l'un des intervenants du débat organisé le mercredi 17 mars de 14h30 à 15h30.

En outre, Konica Minolta présentera en avant-première **l'application inédite Envoi Courrier de la KOMibox**.

Le nouveau multifonction couleur **business hub C35** et **e-bizhub**, le nouveau portail de service en ligne pour les équipements Konica Minolta, seront aussi à découvrir sur le stand du constructeur.

Une organisation plus verte et un impact sur l'environnement réduit grâce aux bonnes pratiques de l'impression grâce à l'Énergie Verte par Konica Minolta

Konica Minolta Business Solutions lance sa marque Énergie Verte pour donner une nouvelle impulsion à l'application de la politique environnementale du Groupe. Les valeurs de la marque Énergie Verte reposent sur la puissance, le savoir-faire, l'imagination et la volonté des hommes pour mieux vivre demain.

Avec l'Énergie Verte, Konica Minolta Business Solutions tend à aller au-delà du respect des normes et des réglementations environnementales en vigueur et axe ses initiatives en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des ressources naturelles.

Konica Minolta pense que la lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu important de la responsabilité sociale d'un fabricant. Dans le cadre de son programme Eco Vision 2050, Konica Minolta s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de CO² de 80% par rapport au niveau de 2005.

A propos de Konica Minolta :

Konica Minolta offre une gamme de plates-formes de communication noir & blanc et couleur (de 5 à 250 pages par minute), des systèmes de production et des solutions de gestion documentaire. Leader sur le marché de l'impression couleur, Konica Minolta a réalisé en France un chiffre d'affaires de 270 millions d'euros sur l'exercice 2008/2009. Ses solutions et matériels d'impression destinés aux entreprises sont commercialisés sur l'ensemble du territoire français. Ses gammes de plates-formes de communication et de systèmes de production sont distribuées via un réseau composé de 30 entités régionales et de 120 concessionnaires, ainsi que de sa filiale Repro Conseil. La société emploie en France 1 200 personnes.

Dans le cadre de ses actions de mécénat, Konica Minolta et l'Office National des Forêts ont signé un accord de partenariat portant sur un projet d'accessibilité des plages pour les personnes à mobilité réduite.

Site Web : www.konicaminolta.fr.

Contacts presse :

Konica Minolta Business Solutions France

Daniel Mathieu, directeur marketing et communication
daniel.mathieu@konicaminolta.fr

Nathalie Ribes, responsable communication corporate
Nathalie.ribes@konicaminolta.fr

Tél.: 01 30 86 60 00

Mediasoft Communications

Carole Scheppler
carole.scheppler@mediasoft-rp.com
Tél. : 01 55 34 30 00

Pour ce faire, le constructeur concentre principalement ses efforts sur la réduction de la consommation d'énergie de ses produits, sur l'augmentation de la durée de vie des consommables et sur la diminution de l'utilisation du toner et du papier.

Les multifonctions business hub de Konica Minolta sont notamment équipés d'un système complet de gestion documentaire qui vise à limiter les impressions par le biais de l'authentification de l'utilisateur. D'autre part, l'implication de l'utilisateur est fondamentale, car lui seul peut justifier de la valeur ajoutée d'une impression. Lui seul peut aussi appliquer les bonnes pratiques de l'impression en recourant notamment aux fonctions recto-verso, 2 en 1 et 4 en 1 des multifonctions business hub pour ainsi limiter l'utilisation du papier et du toner.

Konica Minolta Business Solutions France a initié plusieurs programmes de recyclage de ses équipements d'impression, de collecte, de revalorisation et de reconditionnement des pièces détachées et consommables.

Un service postal intégré au sein des TPE/PME

Konica Minolta propose une nouvelle application KOMIbox, totalement unique sur le marché. Développée en partenariat avec Maileva, filiale du Groupe La Poste, les petites et moyennes entreprises peuvent désormais automatiser la gestion de leur courrier sans avoir à se déplacer.

L'application Envoi Courrier de la KOMIbox permet d'envoyer très facilement du courrier depuis l'écran tactile du multifonction. Pour ce faire, l'utilisateur numérise le document et sélectionne le type d'affranchissement.

Le document est envoyé à Maileva, filiale du Groupe La Poste qui prend en charge l'impression du document, sa mise sous pli, son affranchissement et sa remise à la poste pour son expédition. Toutes ces étapes sont entièrement automatisées et sécurisées.

En parallèle, l'utilisateur reçoit un message lui confirmant la prise en charge de son courrier (récapitulatif de la demande et copie du courrier à envoyer). Il est ensuite informé que sa demande d'envoi de courrier a bien été traitée. En outre, un historique des courriers envoyés peut être consulté via la KOMIbox.

Les termes et les noms des produits cités peuvent être des marques commerciales ou déposées par leurs détenteurs respectifs, reconnues comme telles par la présente.